

Département de la Moselle

## COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY

LORRY - MARDIGNY



### PLAN LOCAL d'URBANISME

#### 15 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Approbation du POS : AM du 13.10.1980  
Prescription/Révision : DCM du 09.06.1989  
Approbation /Révision : AM du 09.09.1994  
Prescription PLU : DCM du 04.11.2002  
PLU arrêté : DCM du 29.10.2004  
Enquête publique : AM du 12.03.2005  
Approbation : DCM du 17.06.2005  
Droit de préemption urbain : DCM du 04.12.2009  
Mise à jour par arrêté du Maire du 06.04.2010  
Prescription/Modification : DCM du 04.06.2010  
Enquête publique : AM du 02.08.2011  
Approbation modification : DCM du 24.10.2011

Suite à la promulgation de la Loi UH du 02 juillet 2003, le PADD a perdu son caractère opposable aux autorisations d'occupation du sol et ne concerne plus que les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement. Le document Orientations d'aménagement a été créé et reste lui, opposable en compatibilité.

Les orientations d'aménagement sont l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit d'une pièce facultative, qui expose la manière dont la Commune souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Les orientations d'aménagement doivent être cohérentes avec les orientations générales définies au PADD.

C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement. Il peut également comporter des éléments concernant le traitement des espaces publics et voiries sur le ou les secteurs considérés.

Couvrant plusieurs secteurs de la Commune, les orientations édictées, se superposent avec les règles édictées au règlement sur les mêmes secteurs. Orientations d'aménagement et règles peuvent ainsi être utilisées de manière complémentaire ou alternative pour définir un même projet ou opération sur un secteur donné.

La commune a souhaité définir des orientations pour les zones à urbaniser.

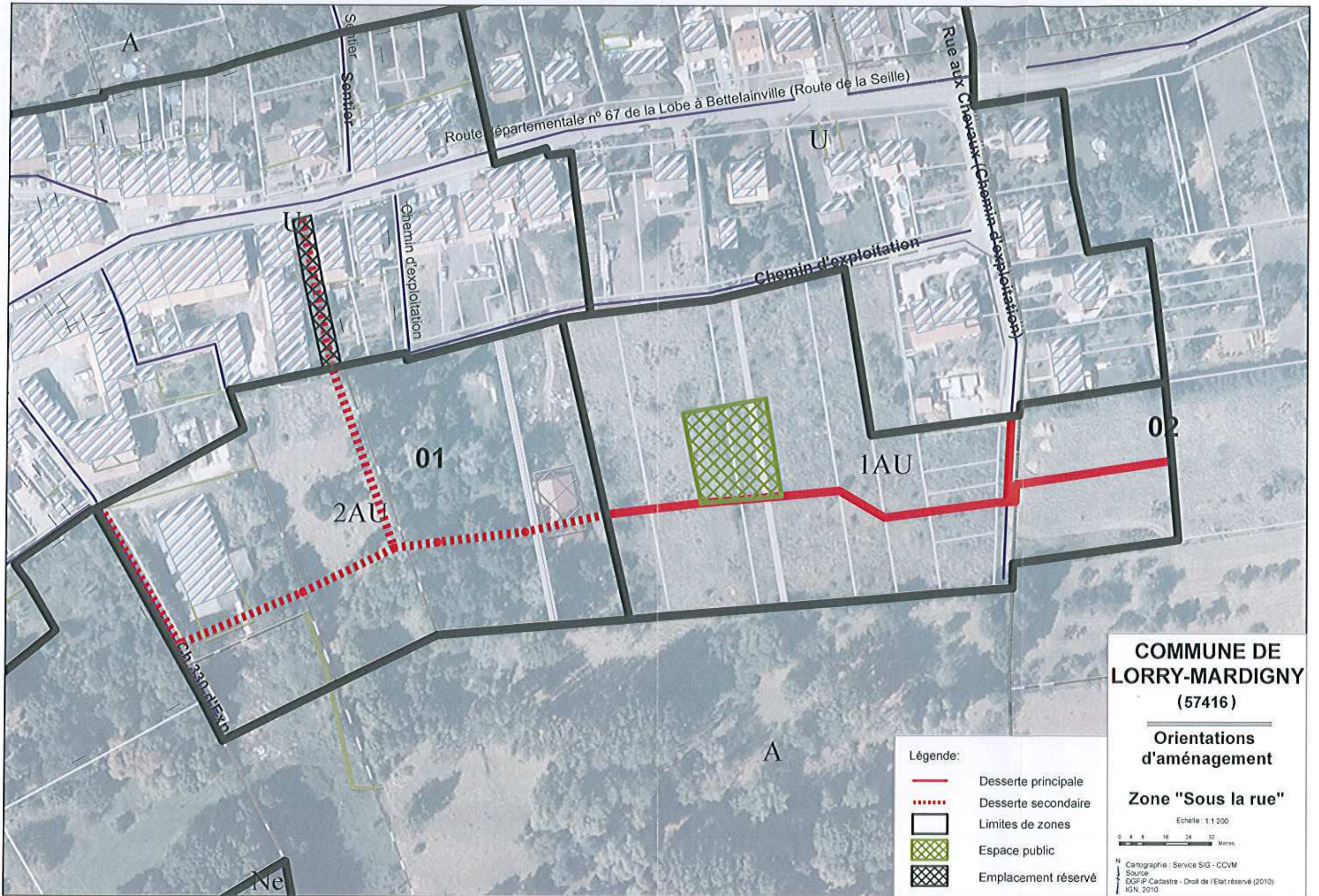
Les opérations d'aménagement sur ces secteurs doivent être cohérentes avec les orientations d'aménagement, elles doivent respecter les principes d'aménagement définis par le présent document. En application de l'article L.123-5, elles sont opposables aux tiers en termes de compatibilité et non de conformité.

**Ce sont bien des « principes de dessertes primaires et secondaires », ainsi que des premières réflexions pour l'aménagement d'espaces verts et/ou ludiques publics indispensables qui sont exprimés sur les documents graphiques annexés à la présente. Des ajustements ou des adaptations pourront être recevables ou possibles pour permettre l'aboutissement final de chaque projet.**

Les orientations d'aménagement portent sur les secteurs suivants :

- « Sous la Rue » : les opérations d'aménagement devront garantir à terme un bouclage entre la « Place du Chanoine Ritz », la « Rue de Metz » et la « Rue aux Chevaux »
- « le Grand Jardin » : une liaison piétonnière ou cyclable sera réalisée en direction de la « Rue Notre Dame »
- « Derrière l'Hôpital » : les opérations d'aménagement devront garantir à terme un bouclage entre la « Rue du Ruisseau » et la « Rue Notre Dame »
- « la Corvée » : la tranche n°2 devra être reliée par voie piétonne ou cyclable avec le « chemin de St Laurent »
- « Saint Laurent » : fortement contrainte par la proximité de l'église Saint Laurent de Mardigny, la zone sera desservie par une voie d'au moins cinq mètres de largeur avec une place de retournement au niveau du chemin d'exploitation,





**COMMUNE DE  
LORRY-MARDIGNY  
(57416)**

**Orientations  
d'aménagement**

**Zone "Sous la rue"**

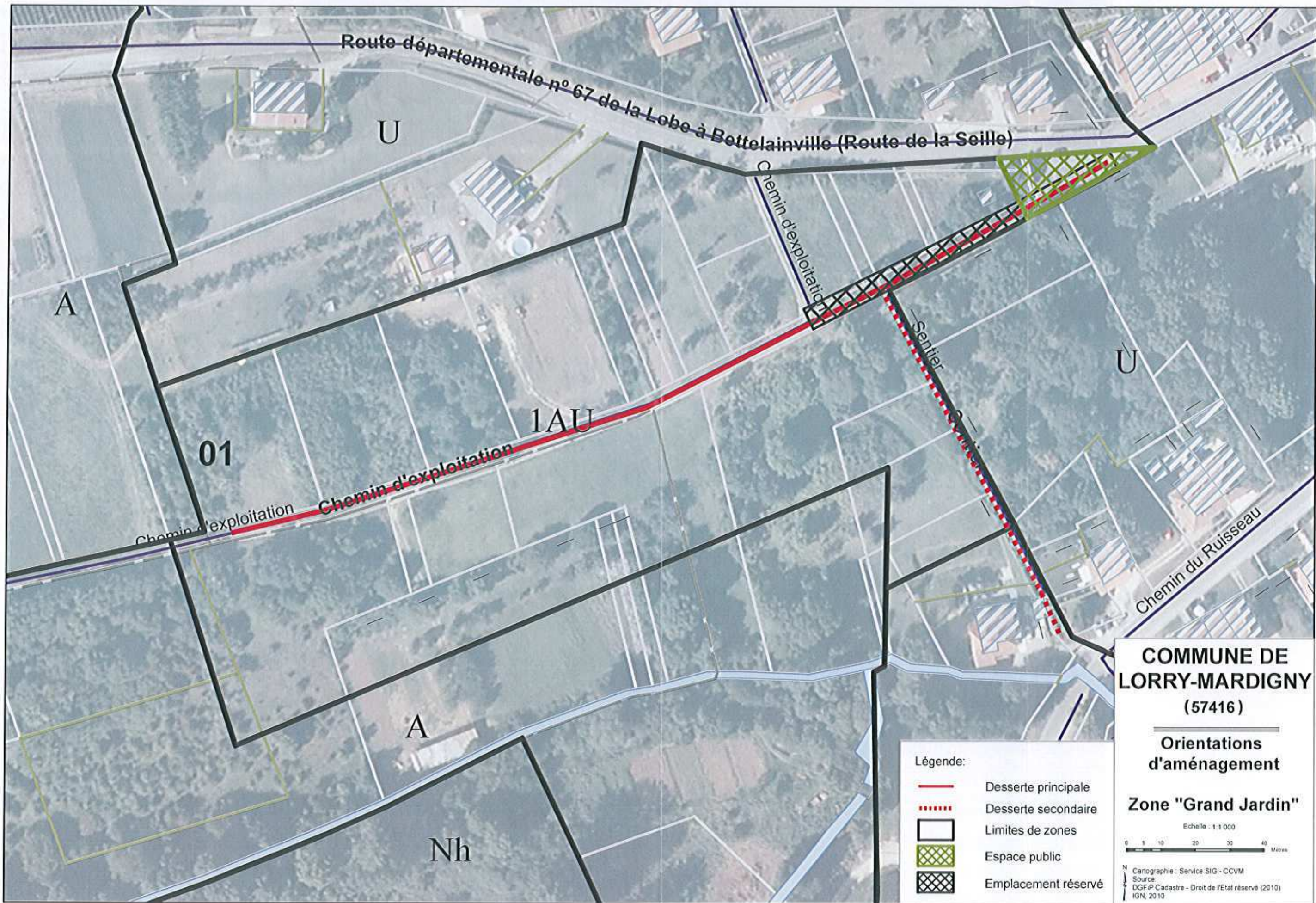
Echelle : 1:1 200



Cartographie : Service SIG - CCVM  
Source :  
DGFIP Cadastre - Droit de l'Etat réservé (2010)  
IGN, 2010

- Légende:
- Desserte principale
  - ⋯ Desserte secondaire
  - Limites de zones
  - Espace public
  - Emplacement réservé





Route départementale n° 67 de la Lobe à Bettelainville (Route de la Seille)

Chemin d'exploitation

Sentier

Chemin du Ruisseau

**COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY**  
(57416)

**Orientations d'aménagement**

**Zone "Grand Jardin"**

Echelle : 1:1 000



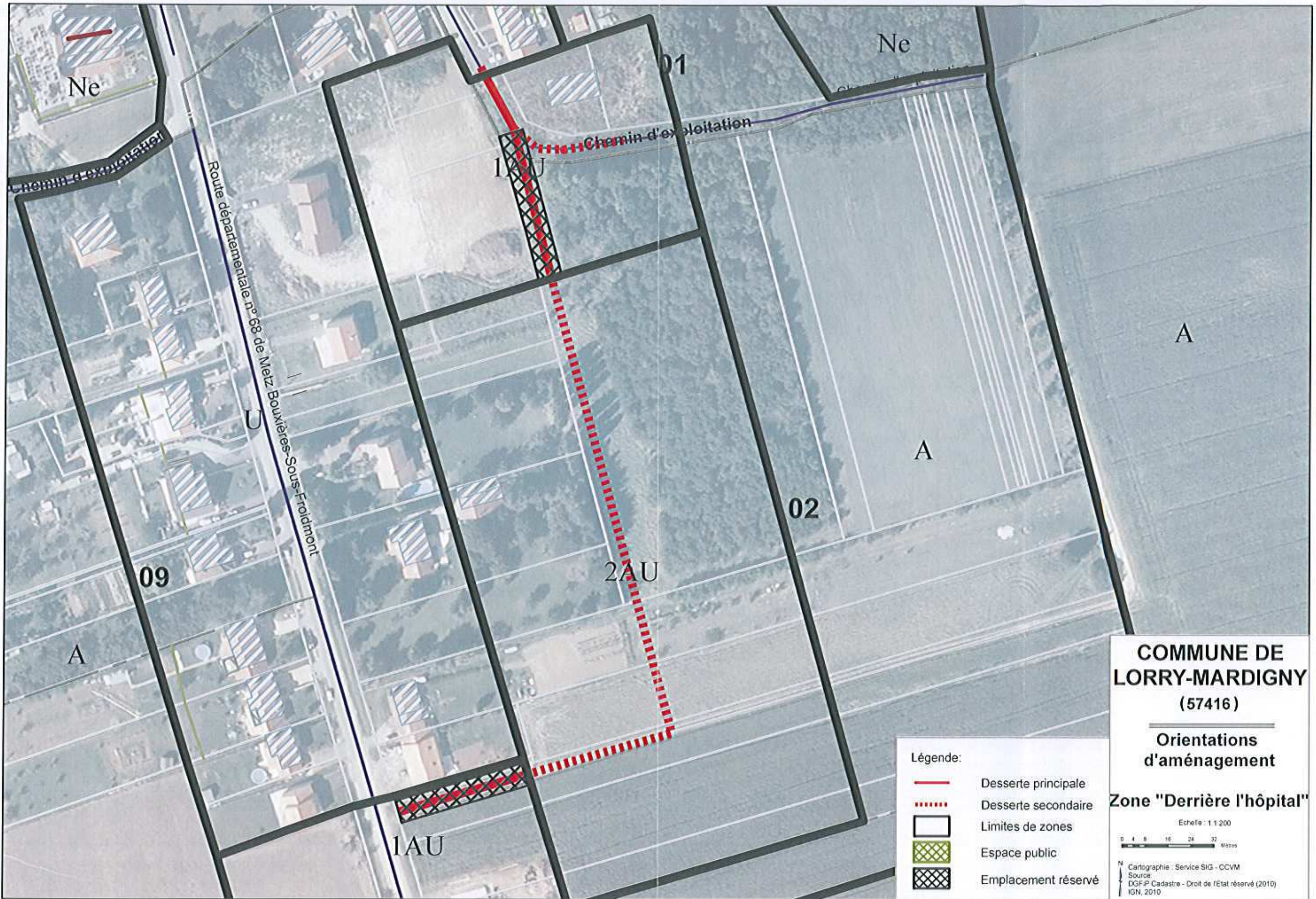
- Légende:
- Desserte principale
  - - - - Desserte secondaire
  - Limites de zones
  - Espace public
  - Emplacement réservé

Cartographie : Service SIG - CCVM  
Source : DGF/P Cadastre - Droit de l'Etat réservé (2010)  
IGN, 2010









**COMMUNE DE  
LORRY-MARDIGNY  
(57416)**

**Orientations  
d'aménagement**

**Zone "Derrière l'hôpital"**

Echelle : 1 : 200



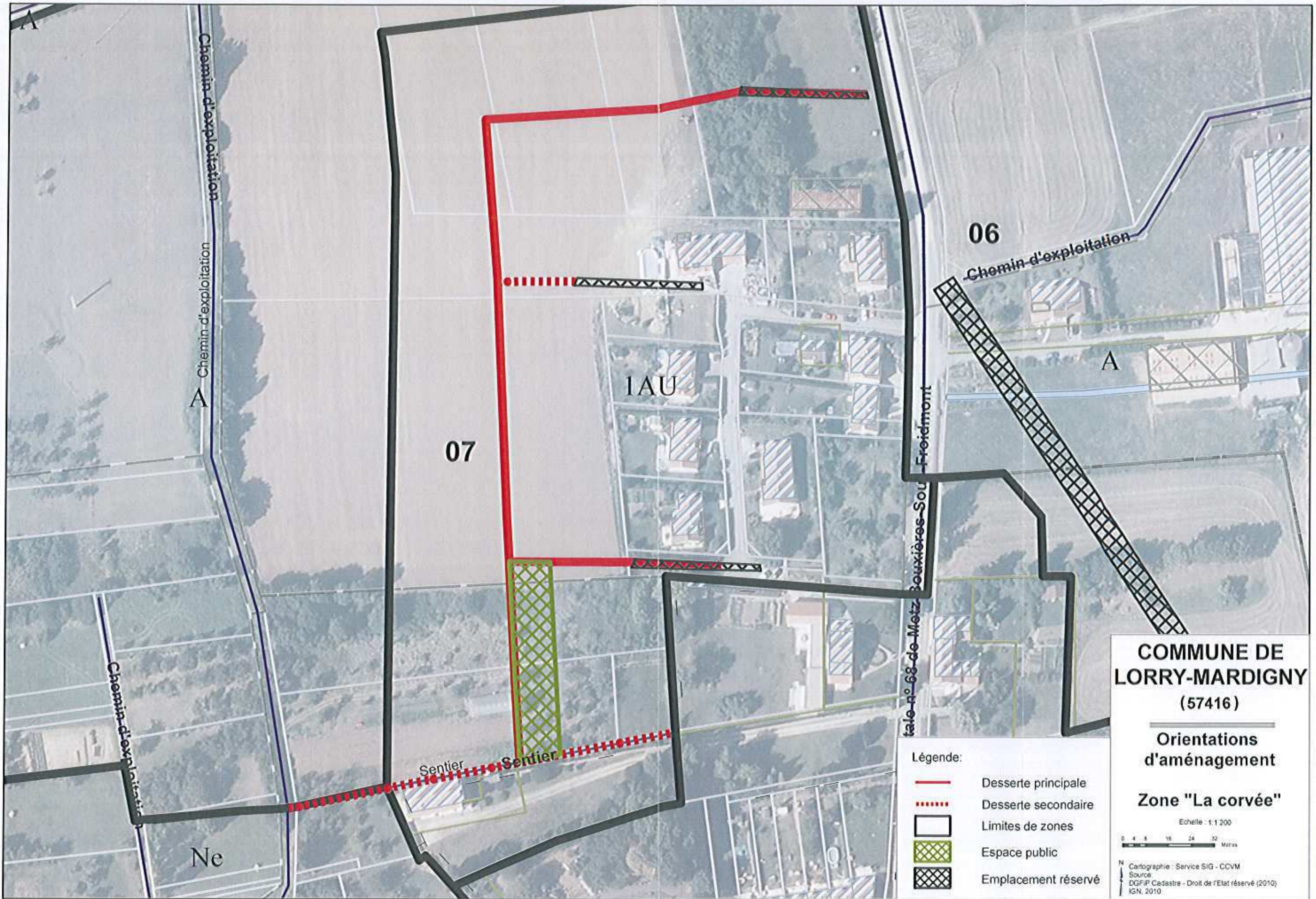
- Légende:
- Desserte principale
  - ⋯ Desserte secondaire
  - Limites de zones
  - Espace public
  - Emplacement réservé

Cartographie : Service SIG - CCVM  
Source :  
DGFiP Cadastre - Droit de l'État réservé (2010)  
IGN, 2010









**COMMUNE DE LORRY-MARDIGNY**  
(57416)

**Orientations d'aménagement**

**Zone "La corvée"**

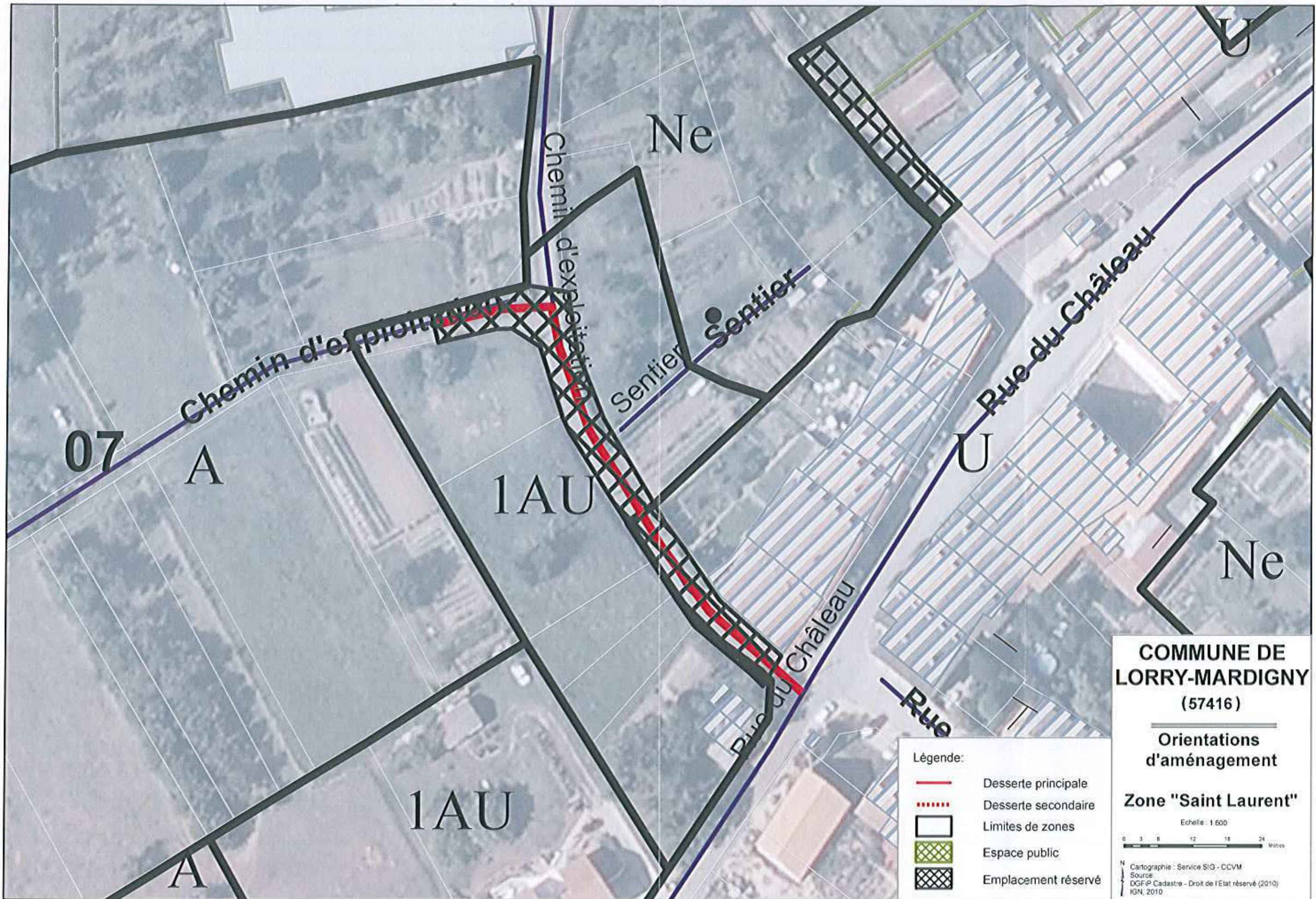
Echelle : 1:1 200



- Légende:
- Desserte principale
  - ⋯ Desserte secondaire
  - ▭ Limites de zones
  - ▧ Espace public
  - ▩ Emplacement réservé

Cartographie : Service SIG - CCVM  
Source : DGFIP Cadastre - Droit de l'Etat réservé (2010)  
IGN, 2010





**COMMUNE DE  
LORRY-MARDIGNY  
(57416)**

**Orientations  
d'aménagement**

**Zone "Saint Laurent"**

Echelle : 1.600



- Légende:
- Desserte principale
  - ⋯ Desserte secondaire
  - Limites de zones
  - Espace public
  - Emplacement réservé

Cartographie : Service SIG - CCVM  
Source :  
DGFiP Cadastre - Droit de l'Etat réservé (2010)  
IGN, 2010